

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE503

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 2

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 :

« 2° Avoir pour objectif ... *(le reste sans changement)* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.